

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-YAN

## Séance du Lundi 21 Septembre 2015

Madame Le Maire ouvre la séance à 20H30

Mme Thourault Madeleine est élue secrétaire de séance

### **Membres présents**

Bernigaud Roger, Campagnani Jean Philippe, Caron Jean, Desroches Laurent, Grillet Bernard, Grillet Jean Pierre, Guerin Yannick, Merle Emilie, Meunier Maryline, Philippe Catherine, Ponsot Elisabeth, Thourault Madeleine.

Membres absents excusés : Patain Olivier qui donne pouvoir à Elisabeth Ponsot  
Renaud Nadège qui donne pouvoir à Catherine Philippe  
Lemoine Isabelle qui donne pouvoir à Jean Caron

**Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.**

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 27 juillet 2015
- Evolution du bureau de Poste en Agence Postale Communale
- Assainissement : lancement de la procédure dans le cadre de l'évolution de l'unité de traitement
- Mise en place de l'Agenda d'accessibilité des bâtiments
- Budget : tarif de location salle socio-culturelle, remboursement de frais de déplacement
- Voirie : point de situation travaux divers, enterrage réseau télécom
- Questions et informations diverses

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 27/07/2015 :**

Le compte rendu a été transmis avec l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si des modifications sont à apporter au compte rendu, acte les modifications et propose au conseil de passer directement à l'approbation du compte rendu.

**Le conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.**

### **Evolution du bureau de Poste en Agence Postale Communale :**

Mme le maire rappelle différents éléments concernant la diminution de la fréquentation du bureau de poste de Saint Yan (- 13 % sur 3 ans), le contenu des activités (+ de 70 % de l'activité concernant le courrier), la diminution des horaires d'ouverture du bureau de poste avec la fermeture au public les lundis. Le groupe La Poste, depuis plusieurs années, souhaite développer un partenariat avec les communes en proposant une évolution des bureaux de Poste en Agence Postale Communale (APC). Les représentants de la poste sont venus présenter le dispositif lors d'une réunion à laquelle des membres du conseil ont participé. Une commission a été créée pour conduire la réflexion. Mme le maire passe la parole à Catherine Philippe, rapporteur de la commission.

La commission est favorable à une évolution du bureau de poste pour les raisons suivantes :

- limiter la diminution des heures et jours d'ouverture du service postal
- mutualiser un accueil avec les permanences de la mairie
- garantir une présence du groupe la poste pour les habitants de la commune et des communes environnantes

Les conditions offertes par La Poste, dans le cas d'une évolution en APC sont les suivantes :

- participation financière aux travaux d'aménagement de l'APC, versement d'une aide financière mensuelle de 1000 € ;
- formation des personnels qui seront en charge du service ;

L'APC propose au public les services suivants :

- services postaux : affranchissement du courrier, vente de timbres-poste, dépôt des objets y compris les recommandés, retrait de lettres et colis (hors poste restante), dépôt des procurations courrier, services de proximité (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier)
- services financiers et prestations associées : retrait d'espèces sur compte courant et postépargne de la Poste dans la limite de 350 €, paiement de mandat cash, transmission au bureau centre de Paray le Monial pour traitement direct de différentes opérations

Au vu des différents éléments présentés ; le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité à l'évolution du bureau de poste de Saint Yan en Agence postale Communale pour le mois de juin 2016 et autorise Mme le Maire à signer tous documents et convention se rapportant à ce sujet.

## **Assainissement : lancement de la procédure dans le cadre de l'évolution de l'unité de traitement :**

Mme le maire informe le conseil municipal de la signature de l'acte d'achat par la commune du terrain sur lequel est construite la station d'épuration. L'acte a été signé devant notaire le 19 septembre 2015.

Mme le maire transmet au conseil municipal le document reçu de l'Agence Technique Départementale qui va permettre de lancer la procédure. Le conseil municipal délibère favorablement afin de lancer le recrutement d'un cabinet d'étude pour assister la commune dans la réflexion autour de l'évolution du fonctionnement de la station avec une phase étude suivie des propositions d'évolution. L'appel d'offre sera lancé sur septembre.

Jean Caron informe le conseil d'une panne de pompe survenue sur la station, nous sommes en attente du devis de la SAUR pour la pièce à changer. La visite du technicien du conseil départemental a eu lieu en septembre 2015.

La municipalité va consulter le service SIG de la communauté de communes de Paray le Monial pour voir s'il est possible de numériser les différents tampons sur la commune.

## **Mise en place de l'Agenda d'Accessibilité des bâtiments**

Mme le maire rappelle au conseil le diagnostic d'accessibilité réalisé par le cabinet EGEE qui a fait l'objet d'une présentation au conseil ainsi que l'obligation pour les communes de mettre en place un agenda des travaux à réaliser sur les bâtiments communaux qui peut s'étaler sur plusieurs années .

L'ATD a transmis un tableau récapitulatif des travaux à réaliser, ainsi qu'un planning prévisionnel associé à un coût estimatif prévisionnel. Ce document a été transmis par mail aux conseillers municipaux.

Mme le maire transmet un document synthétique reprenant les travaux et le budget prévisionnel. Le planning prévisionnel présenté est légèrement différent de celui de l'ATD afin de l'adapter aux projets en cours. Le montant total des travaux est estimé à 122 000 € sur une période de 6 ans.

Une dérogation sera demandée pour l'accessibilité du vieux cimetière et de l'ancienne chapelle romane.

Le conseil délibère favorablement à la mise en place de l'agenda d'accessibilité présenté par Mme le maire et autorise celle-ci à présenter la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée à la préfecture de Saône et Loire, et à signer tous documents relatifs à la demande d'approbation de l'AD' AP.

## **Budget : tarif de location de la salle socio-culturelle, remboursement de frais de déplacement**

### 1/ tarif de location de la salle socio-culturelle

Les travaux de la salle socio-culturelle sont pratiquement terminés, l'espace de réchauffage sera terminé à la fin du mois. Mme le maire souhaite connaître l'avis du conseil concernant les tarifs de location. Pour mémoire, jusqu'à ce jour, la location est de 80 € pour le week end pour les habitants de St Yan et 150 € pour les extérieurs.

Au vu de l'investissement réalisé sur le bâtiment, le conseil délibère favorablement pour la mise en place des tarifs de location suivants à compter du 01 octobre 2015

Salle socio-culturelle	Tarif 2015 à compter du 01/10/2015
Habitants de Saint Yan	100 €
Extérieurs commune	180 €

Les frais d'électricité seront facturés 0,25 € du KW. Un chèque de caution de 150 € sera demandé pour toute location de la salle. Des arrhes d'un montant de 25 % du coût de location seront demandées afin de valider la réservation.

### 2/ remboursement frais de déplacement

Dans le cadre de formation proposé par la Bibliothèque départementale, les bibliothécaires bénévoles sont amenés à effectuer des déplacements sur le département. Afin de pouvoir rembourser

les bénévoles, il est nécessaire de prendre une délibération. Mme le maire propose au conseil d'étendre les bénéficiaires potentiels de ces remboursements aux membres du conseil municipal qui peuvent être amenés à faire certains déplacements dans le cadre de leur mandat.

Le conseil délibère favorablement à la prise en compte des remboursements de frais de déplacements pour les bénévoles de la bibliothèque et les membres du conseil municipal sous réserve de bénéficier d'une autorisation du maire.

### 3/ décision budgétaire modificative

A la demande de la trésorerie, une première DM concerne les dépenses de fonctionnement et le remboursement du trop perçu sur les charges. Il est nécessaire de virer des crédits sur l'article 678 (autres dépenses exceptionnelles) à hauteur de 2000 €, ceux-ci seront déduits de l'article 61523 (travaux de voirie, sur lequel l'excédent avait été reporté) pour le même montant soit 2000 €.

Une seconde est à prendre sur le budget d'investissement et concerne les dépôts de garantie. Au vu du nombre important de changement de locataire sur les logements, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 165 de +1000 € (dépôt et cautionnement) et même montant de 1000 € en recette sur la ligne emprunt et dettes assimilées.

Le conseil délibère favorablement pour les décisions modificatives.

### 4/ Indemnité du trésorier de la collectivité

Mme le maire rappelle qu'une indemnité de conseil est versée au comptable du trésor qui suit la comptabilité de la commune. Nous avons reçu le décompte de l'indemnité pour l'année 2015, celle-ci s'élève à 408,91 €.

Le conseil délibère favorablement à l'attribution de l'indemnité de conseil pour Mme Dard Isabelle, trésorier de la collectivité pour un montant de 408,91€

## **Voirie : point de situation travaux divers, enterrage réseau télécom :**

Les travaux de la rue Mermoz devraient reprendre prochainement.

Mme le maire passe la parole à Jean Caron qui fait part du projet d'enfouissement du réseau télécom vers le vieux cimetière. Le montant des travaux à la charge de la commune devrait s'élever à environ 5400 €. Le conseil délibère favorablement à la prise en charge de la partie des travaux à hauteur de 5.400 € environ, pour l'enterrage du réseau télécom.

Une réunion de la commission sera programmée sur la fin de l'année afin de projeter les travaux à réaliser sur 2016.

## **Questions et informations diverses :**

### 1/ Schéma de coopération intercommunale

Le préfet a réuni les maires du secteur afin de les informer du calendrier de réalisation des fusions d'EPCI. Sur le secteur, 3 EPCI sont dans l'obligation de fusionner (CCVAL, CCPLM, Ccpays clayettois). Le Préfet va présenter son schéma de coopération le 12/10/2015, pour une mise en œuvre effective au 01/01/2017. La difficulté réside dans les délais impartis pour envisager une fusion, avec une carte qui sera présentée sans que les EPCI et les communes n'aient les éléments, notamment fiscaux, pour se positionner. Le Préfet a le pouvoir d'imposer sa carte aux collectivités.

## 2/ Communauté de communes de Paray le Monial

Les prochaines réunions du CIAS et du conseil communautaire auront lieu le 28/09/2015.

Le schéma de mutualisation est en cours de construction et devrait être terminé fin novembre 2015 avant d'être voté en conseil communautaire et validé ensuite par les conseils municipaux des communes membres.

## 3/ Repas des aînés

Il aura lieu le 08/11/2015. Mme le maire souhaite que 2 à 3 membres du conseil soient présents. Jean-Philippe Campagnani et Bernard Grillet y participeront.

## 4/Vol découverte AEROCLUB :

La date du 17 octobre 2015 sera proposée à l'AEROCLUB pour le vol découverte offert aux enfants entrés en 6<sup>ème</sup>.

## 5/Visite ENAC :

Jean Pierre Grillet voit avec le directeur de l'ENAC pour proposer une date .

## 6/Bilan Energétique ATD :

Mr CORDELIER propose de présenter un bilan énergétique au conseil ; une date sera proposée.

## 7/ Prochaines dates

Date du prochain conseil municipal : 19 Octobre 2015

Date de commission finances : 6 octobre 2015.

**Mme Le Maire clos la séance à 23h 10.**

Le secrétaire de séance,

Madeleine Thourault